

# Savièse

**INFORMATIONS**


page 2 : Résultats des analyses

Page 3 - 4 - 5 : Budget 2010

Page 6 : Réaménagement du cimetière

Page 7 : Des commissions sous la loupe

Page 8 : Jeannette Antille expose



Création et conception par PMcommunications

## EDITORIAL

PAR M. MICHEL DUBUIS PRÉSIDENT

Voilà bientôt une année que le nouveau conseil communal assume la gestion de Savièse.

Une année, un temps nécessaire de prise de contact, d'appréhension des problèmes mais aussi, un temps bénéfique pour des analyses, des constats débouchant sur des dispositions différentes, nouvelles.

Période agréable aussi, propice aux échanges amicaux, à l'adaptation à l'autre, à l'ouverture sur d'autres méthodes de travail.

Aujourd'hui, il est temps de tirer un premier bilan.

Sur le plan humain d'abord, je me réjouis de la saine ambiance qui préside les séances de travail. Les objectifs de développement de notre commune sont largement partagés par les membres du conseil communal. Dans l'intérêt général et pour le bien-être de notre population, nos actions s'imprègnent de modernisme et d'ouverture. Leur mise en œuvre s'inscrit dans la transparence et le respect de chacun.

Sur le plan administratif ensuite, deux audits ont été commandés.

Ils nous ont permis de dresser un bilan de la situation communale. Aujourd'hui les diverses recommandations avisées et précises dans les domaines des finances et des procédures contribuent à construire l'avenir.

Les objectifs stratégiques avancés lors de notre dernière assemblée primaire se concrétisent. Le report des investissements non-réalisés en 2009 et les revenus extraordinaires nous permettent de maintenir en 2010 un volume de plus de 7,7 Mio d'investissements bruts : politique encourageante pour l'économie locale.

La situation financière de notre commune, confirmée par l'audit, apparaît comme très favorable. Ainsi, le conseil communal a décidé de la diminution du coefficient d'impôt de 1.25 à 1.15 avec effet rétroactif au 01.01.09.

Nous allons demander plus aux impôts et moins aux contribuables.

Michel Dubuis

# Résultats des analyses

**En août dernier, le Conseil communal a examiné et a travaillé sur les résultats des deux audits : financier et particulièrement administratif. Dès lors, il a décidé des orientations futures de notre organisation communale.**

L'audit administratif a été basé, entre autres, sur des entretiens auxquels ont participé l'ensemble du personnel. L'objectif qui a guidé cette démarche voulait mettre en évidence l'organisation générale et les structures. Chaque poste a fait l'objet d'une analyse en termes de description de fonctions ; des propositions d'aménagements de structures et de tâches tendant vers davantage de rationalité ont été retenus.



Parmi les principales, le Conseil communal a notamment opté pour un rapprochement, sous une même entité, de tous les collaborateurs du bureau technique. Ainsi le cadastre sera rattaché à notre bureau technique et son préposé dont la nomination par l'Etat devrait intervenir très prochainement, sera intégré à cette équipe.

L'audit a démontré que nos techniciens devraient être libérés de nombreuses tâches administratives. Ils pourraient ainsi passer davantage de temps sur le terrain. C'est pourquoi, un poste d'employé, dévolu en partie à ces tâches administratives, a été créé. A cet effet, le Conseil communal a désigné Monsieur Raoul Reynard à ce poste.

Comme l'a démontré l'audit, dès le mois de janvier un responsable de service sera nommé. Le bureau technique sera placé sous la responsabilité de Monsieur Pierre-Yves Léger. Cette nouvelle organisation ne générera qu'une augmentation d'un demi poste de travail.

En fonction des ces différentes décisions et de recommandations plus générales, le Conseil communal est conscient qu'un réaménagement de l'accueil et des guichets sera nécessaire.

Réponse aux différents besoins de la population, meilleure orientation et confidentialité seront les critères qui guideront cette démarche.

L'audit administratif, confirmé par l'analyse financière a souligné l'importance, pour une commune de notre dimension, d'un renforcement du personnel du service financier. Le profil dégagé met en évidence la nécessité de compétences supplémentaires dans le domaine, notamment de l'introduction d'outils de controlling et du suivi financier. Le Conseil communal a, dès lors, opté pour l'engagement d'une personne au bénéfice d'un brevet fédéral. Dans sa séance du 4 novembre, il a nommé Monsieur Philippe Héritier comme chef financier.

## Finances

L'audit financier a aussi été une source riche en enseignements. Nous sommes en mesure, aujourd'hui, de vous apporter un éclairage basé sur des analyses rigoureuses réalisées par l'inspectorat cantonal des finances (ICF). Ces recommandations nous permettent une meilleure appréhension des finances communales. Elles nous incitent à une planification de mesures cohérentes et respectueuses des règlements en vigueur.

Il appartiendra au nouveau chef financier, en collaboration avec les commissions des finances et de l'administration, de mettre en œuvre les mesures découlant de ces recommandations. Il devra prendre en compte les principales remarques formulées par l'ICF, telles que :

La méthode d'estimation des impôts de l'année en cours demande un réajustement, déjà opéré par notre commission des finances. Elle laisse apparaître des recettes supplémentaires de plus de 4 Millions.

Le suivi des factures et leur enregistrement qui devront se conformer à certaines directives comptables.

Lorsque des investissements l'exigent, des demandes de crédits complémentaires au budget, devront être formulées à l'assemblée primaire.

L'introduction, dans les procédures d'adjudication, des principes des marchés publics devra être respecté.

La transparence financière exige que l'organe décisionnel soit informé des coûts, des coûts induits, du financement et des répercussions sur l'équilibre des comptes, préalablement à la décision.

# Budget 2010

Le budget 2010 sera au centre de l'assemblée primaire du jeudi 3 décembre prochain. Les décisions qui seront prises à ce moment-là détermineront le travail de l'administration et des autorités communales pour l'année 2010. Sa préparation et son élaboration permettent au Conseil communal de donner les impulsions, de préparer les projets nécessaires au sain développement de Savièse. Le vice-président Vincent Reynard est en charge de la commission des finances, il nous livre les grands axes de ce budget 2010.

**La nouvelle équipe en charge des affaires communales propose le premier budget de la législature. Quels en sont les principes généraux ?**



Habituellement, le résultat du compte de fonctionnement influence le volume des investissements. Les tâches ordinaires qui permettent le bon fonctionnement de la commune doivent être organisées au mieux pour permettre des investissements à la hauteur des besoins

communaux. Le budget 2010 prend en compte un troisième élément plus inhabituel : la situation exceptionnelle de l'année 2009.

Durant cette première année, le Conseil s'est donné le temps de la réflexion et a différé certains investissements. C'est ainsi près de 2 millions qui sont à disposition pour 2010 en plus des montants ordinaires. Les rentrées fiscales 2008 étaient également évaluées de manière prudente, et même si une première correction s'est effectuée au niveau des comptes 2008, il en résulte une capacité financière de plus de 4 millions non utilisée. Au total, la commune disposera en 2010 de CHF 5 à 6 millions libres, en plus de la marge d'autofinancement normalement calculée pour l'exercice.

**L'élaboration du compte de fonctionnement a donc été quelque peu revue ?**

Oui, nous avons tenu compte de cette analyse et à partir de ces données, les conseillers communaux ont travaillé avec leurs commissions pour établir un

## Endettement net par habitant Appréciation selon les services de l'Etat:

|                   |                |
|-------------------|----------------|
| + 9'000.-         | excessif       |
| 7'000.- à 9'000.- | très important |
| 5'000.- à 7'000.- | important      |
| 3'000.- à 5'000.- | mesuré         |
| - 3'000.-         | faible         |

Savièse: 2'300.- (faible)

budget sur la base zéro, au plus proche des réalités de fonctionnement. Ils ont fait un travail de fond pour évaluer chaque poste au plus juste. Il a également fallu prendre en compte la décision de baisse du coefficient fiscal de 1.25 à 1.15, avec effet rétroactif au 01.01.2009, ce qui a comme conséquence une baisse des entrées fiscales de l'ordre de 1,2 millions. Les décisions cantonales engendreront également une baisse des rentrées fiscales de près de 700'000.-.

Il ressort de ces différents paramètres un bilan de fonctionnement de près de 26 millions équilibré à quelques dizaines de milliers de francs près. Une marge d'autofinancement de 4,5 millions, qui correspond aux amortissements comptables est ainsi dégagée.

**Il y donc de l'argent à disposition pour investir en 2010 ?**

Bien sûr, mais avant de déterminer quels investissements faire, le Conseil communal s'est déterminé sur une première question fondamentale : doit-on privilégier la réduction de la dette communale ? – Aujourd'hui elle se monte à moins de 2'300.- par habitant, ce qui est très bon selon les normes cantonales (voir tableau ci-contre).

Par contre, le besoin en infrastructure de base est bien présent. L'augmentation constante de la population demande une adaptation permanente des services de

# Budget 2010

base. Dans différents domaines, réseau d'eau, infrastructure routière, bâtiments publics, par exemple, nous atteignons certaines limites. Une réflexion globale est nécessaire.

Le Conseil veut investir de manière cohérente en fonction des possibilités et des besoins. Les structures sportives, culturelles et touristiques sont aujourd'hui bien développées, il faut maintenant réaménager et redimensionner certaines infrastructures de base. Nous travaillons à partir du plan quadriennal qui permet une vision à moyen terme des moyens à disposition et des projets nécessaires.



**Concrètement pour 2010, quels sont les principaux investissements prévus ?**

La priorité et le plus gros montant est dévolu à la suite des travaux de la nou-

velle crèche de Granois. 2,5 millions sont prévus pour cet aménagement. Un deuxième poste budgétaire important concerne la route du Belvédère. Les travaux se poursuivront en 2010, un investissement de 1,2 million est prévu à cet effet. Nous débuterons également le réaménagement du cimetière. Une somme de 600'000.- est allouée au budget pour cette première étape. Il est également prévu d'investir 1 million dans l'exécution du solde des travaux du Torrent-Neuf (autofinancé). Reste encore 2.7 millions qui sont affectés à une série d'autres projets.

Les investissements nets se monteront donc à 5,8 millions. Pour être précis, les investissements bruts seront de 7,8

# Budget investissements

Commune de Savièse RECAPITULATION INVESTISSEMENTS Budget 2010

|   | Budget 2010         |                     | Budget 2009      |                  | Comptes 2008        |                     |
|---|---------------------|---------------------|------------------|------------------|---------------------|---------------------|
|   | Dépenses            | Recettes            | Dépenses         | Recettes         | Dépenses            | Recettes            |
| 0 ADMINISTRATION GENERALE                 | 250'000.00          | -                   | 50'000           |                  |                     |                     |
|   | -                   | 250'000.00          |                  | 50'000           |                     |                     |
| 1 SECURITE PUBLIQUE                       | 80'000.00           | -                   | 50'000           |                  | 32'450.00           |                     |
|   | -                   | 80'000.00           |                  | 50'000           |                     | 32'450.00           |
| 2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION               | 150'000.00          | -                   | 1'271'000        | 400'000          | 1'026'101.70        | 223'091.05          |
|   | -                   | 150'000.00          |                  | 871'000          |                     | 803'010.65          |
| 3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE               | 1'160'000.00        | 1'000'000.00        | 320'000          | 80'000           | 1'079'020.45        | 77'000.00           |
|   | -                   | 160'000.00          |                  | 240'000          |                     | 1'002'020.45        |
| 5 PREVOYANCE SOCIALE                      | 2'535'000.00        | -                   | 2'210'000        | 500'000          |                     |                     |
|   | -                   | 2'535'000.00        |                  | 1'710'000        |                     |                     |
| 6 TRAFIC                                  | 2'125'000.00        | 600'000.00          | 1'125'000        | 800'000          | 4'001'520.75        | 248'853.25          |
|   | -                   | 1'525'000.00        |                  | 325'000          |                     | 3'752'667.50        |
| 7 PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT | 1'220'000.00        | 220'000.00          | 360'000          | 110'000          | 1'120'001.05        | 176'728.50          |
|   | -                   | 1'000'000.00        |                  | 250'000          |                     | 943'272.55          |
| 8 ECONOMIE PUBLIQUE                       | 210'000.00          | 100'000.00          | 625'000          | 100'000          | 16'664.50           |                     |
|   | -                   | 110'000.00          |                  | 525'000          |                     | 16'664.50           |
| 9 FINANCES ET IMPOTS                      | 30'000.00           | -                   |                  |                  | 1'017'405.76        | 552'372.40          |
|   | -                   | 30'000.00           |                  |                  |                     | 465'033.36          |
| <b>INVESTISSEMENTS/REVENUS BRUTS</b>      | <b>7'760'000.00</b> | <b>1'920'000.00</b> | <b>6'011'000</b> | <b>1'990'000</b> | <b>8'293'164.21</b> | <b>1'278'045.20</b> |
| <b>INVESTISSEMENTS NETS</b>               |                     | <b>5'840'000.00</b> |                  | <b>4'021'000</b> |                     | <b>7'015'119.01</b> |

millions et des rentrées pour 1,9 million sont prévues. Ces engagements élevés sont possibles grâce aux différents éléments découlant de l'année 2009. En effet, notre marge d'autofinancement de 4,5 millions ne suffira pas pour couvrir ces investissements, mais nous pouvons puiser 1,3 million dans les réserves décriées tout à l'heure.

**Au final notre commune possède une belle capacité d'investissement ?**

Oui, sans aucun doute. Le défi qui se pose à la commission des finances est la recherche permanente d'équilibre entre des frais de fonctionnement maîtrisés au mieux et des investissements en rapport

avec les intérêts communaux. L'équilibre doit se faire entre des besoins de moyens pour la structure de base indispensable au développement de Savièse et la volonté d'être sobre dans la fiscalité. Les options prises pour le budget 2010 découlent de cette recherche d'équilibre.

**Qu'en est-il de la bourgeoisie**

Le budget de l'exercice 2010 de la bourgeoisie ne présente pas de remarques particulières. Le compte de fonctionnement prévoit des revenus pour CHF 139'000.-, et des charges pour CHF 136'500.-. Il y a donc un excédent de revenus de CHF 2'500.-

Le compte d'investissement prévoit un montant de CHF 50'000.-

En sachant que les amortissements de la bourgeoisie se situent à CHF 112'000.-, la marge d'autofinancement ainsi libérée est de CHF 114'500.-, ce qui couvre bien les investissements prévus.

**Assemblée primaire et bourgeoisie**

**Jeudi 3 décembre 2009 à 20h00 à la halle des fêtes**

*Documents (budget et règlements) consultables sur le site [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch) ou au secrétariat communale.*

# Budget fonctionnement

Commune de Savièse RECAPITULATION FONCTIONNEMENT Budget 2010

|  | Budget 2010          |                      | Budget 2009          |                      | Comptes 2008         |                      |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|  | Charges              | Revenus              | Charges              | Revenus              | Charges              | Revenus              |
| <b>0 ADMINISTRATION GENERALE</b>                 | <b>1'871'300.00</b>  | <b>68'300.00</b>     | <b>1'548'900.00</b>  | <b>64'500.00</b>     | <b>1'736'575.83</b>  | <b>82'679.75</b>     |
|  | -                    | 1'803'000.00         | -                    | 1'484'400.00         |                      | 1'653'896.08         |
| <b>1 SECURITE PUBLIQUE</b>                       | <b>1'297'100.00</b>  | <b>407'100.00</b>    | <b>1'284'000.00</b>  | <b>386'300.00</b>    | <b>1'529'079.99</b>  | <b>855'962.85</b>    |
|  | -                    | 890'000.00           | -                    | 897'700.00           |                      | 673'117.14           |
| <b>2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>               | <b>7'546'400.00</b>  | <b>3'340'000.00</b>  | <b>7'501'400.00</b>  | <b>3'449'100.00</b>  | <b>7'079'324.20</b>  | <b>3'136'321.45</b>  |
|  | -                    | 4'206'400.00         | -                    | 4'052'300.00         |                      | 3'943'002.75         |
| <b>3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE</b>               | <b>2'470'100.00</b>  | <b>1'111'300.00</b>  | <b>2'330'800.00</b>  | <b>961'000.00</b>    | <b>2'773'514.20</b>  | <b>1'189'849.85</b>  |
|  | -                    | 1'358'800.00         | -                    | 1'369'800.00         |                      | 1'583'664.35         |
| <b>4 SANTE</b>                                   | <b>235'500.00</b>    | <b>-</b>             | <b>226'000.00</b>    | <b>-</b>             | <b>192'694.70</b>    | <b>-</b>             |
|  | -                    | 235'500.00           | -                    | 226'000.00           |                      | 192'694.70           |
| <b>5 PREVOYANCE SOCIALE</b>                      | <b>2'523'000.00</b>  | <b>227'000.00</b>    | <b>1'958'800.00</b>  | <b>209'900.00</b>    | <b>1'958'868.80</b>  | <b>200'267.70</b>    |
|  | -                    | 2'296'000.00         | -                    | 1'748'900.00         |                      | 1'758'601.10         |
| <b>6 TRAFIC</b>                                  | <b>4'288'200.00</b>  | <b>443'000.00</b>    | <b>4'039'200.00</b>  | <b>360'000.00</b>    | <b>4'547'798.89</b>  | <b>744'150.55</b>    |
|  | -                    | 3'845'200.00         | -                    | 3'679'200.00         |                      | 3'803'648.34         |
| <b>7 PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT</b> | <b>3'436'500.00</b>  | <b>1'993'600.00</b>  | <b>3'262'000.00</b>  | <b>1'989'000.00</b>  | <b>3'060'820.20</b>  | <b>1'844'740.55</b>  |
|  | -                    | 1'442'900.00         | -                    | 1'273'000.00         |                      | 1'216'079.65         |
| <b>8 ECONOMIE PUBLIQUE</b>                       | <b>834'900.00</b>    | <b>981'800.00</b>    | <b>717'100.00</b>    | <b>993'900.00</b>    | <b>647'899.70</b>    | <b>568'361.85</b>    |
|  | 146'900.00           | -                    | 276'800.00           | -                    |                      | 79'537.85            |
| <b>9 FINANCES ET IMPOTS</b>                      | <b>1'581'100.00</b>  | <b>17'552'300.00</b> | <b>1'744'650.00</b>  | <b>16'299'750.00</b> | <b>2'107'745.75</b>  | <b>21'239'878.48</b> |
|  | 15'971'200.00        | -                    | 14'555'100.00        | -                    | 19'132'132.73        |                      |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>26'084'100.00</b> | <b>26'124'400.00</b> | <b>24'612'850.00</b> | <b>24'713'450.00</b> | <b>25'634'322.26</b> | <b>29'862'213.03</b> |
|  | 40'300.00            |                      | 100'600.00           |                      | 4'227'890.77         |                      |

# Réaménagement du cimetière

Lors de notre premier journal d'information, nous vous avons présenté le projet du réaménagement de l'ancien cimetière. Le nouvel aménagement proposé sera complété par la modification du règlement du cimetière.



plan du nouvel aménagement

Le nouveau règlement du cimetière est de la compétence de l'Assemblée primaire. Le texte complet de ce nouveau règlement est visible sur le site de la Commune : [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch) ou consultable auprès de l'administration communale.

Les principales modifications touchent **la durée des inhumations et les taxes y relatives.**

Faire un deuil prend du temps. Cependant, l'espace réservé aux défunts doit être limité, faute de quoi tout le centre de la Commune serait occupé par des tombes. Avec le temps, certaines seraient abandonnées, alors même que d'autres continueraient à recevoir des visites quasi journalières.



vue du jardin du souvenir E

**La plupart des communes ont adopté une durée de 25 ans** (durée nécessaire pour assurer pleinement la décomposition d'un corps) et, une fois ce délai passé, procèdent à la désaffectation des tombes.

Le cimetière de Savièse est grand. Aussi, **le Conseil communal propose un délai d'inhumation de 30 ans.** Ce délai est porté à 40 ans, dès qu'une tombe est occupée par plus qu'un défunt. **A l'échéance, aucune désaffectation systématique n'est prévue.** Celle-ci ne se fera qu'en cas de besoin ou par modification du règlement du cimetière.



vue du columbarium D

## Les taxes

**Pour les personnes domiciliées sur le territoire communal, la gratuité** est proposée tant pour le dépôt d'urnes, que pour l'inhumation, avec **une exception pour les tombes destinées à recevoir deux inhumations** (deux cercueils dans la même fosse). En raison du travail important que ces tombes demandent et de l'organisation à apporter au cimetière pour les accueillir, la taxe est alors de CHF 1'000.- pour la première inhumation et de CHF 2'000.- supplémentaire pour la seconde. Il faut dire que ce genre d'inhumation n'est plus demandé sur notre commune depuis de nombreuses années.

**Pour les personnes non domiciliées, en principe seul le dépôt d'urne est possible.** Il en coûtera CHF 100.- à un bourgeois ou au conjoint d'un bourgeois et CHF 1'000.- pour les autres cas.

# Des commissions sous la loupe

**Les commissions communales sont au cœur de l'action de nos conseillers. En leur sein se préparent, se réalisent les projets nécessaires au bon fonctionnement et au développement de Savièse.** Une rencontre avec le responsable de la commission des sports et de la commission des travaux publics nous permet de prendre connaissance du travail réalisé ou en cours.

Les responsables des sociétés sportives locales ont été réunis au début du mois de novembre. 12 des 16 sociétés sportives étaient présentes. Les discussions ont permis de faire connaissance et de réunir les vœux, les projets de chacune et chacun. La piste de luge sera reconduite, le terrain de beach-volley amélioré, etc. Savièse s'affirme comme une commune sportive. Pour favoriser le développement du ski, la commission étudie la possibilité de subventionner une partie des abonnements. Le Conseil communal se déterminera prochainement sur

les modalités et le budget à disposition de cette action.

**Travaux publics**

Les projets d'entretien et d'amélioration du réseau routier ne manquent pas. L'ouvrage principal actuellement en chantier est la route du Belvédère. La première partie des travaux sera terminée d'ici Noël si les conditions météorologiques ne viennent pas trop perturber l'avancement. La deuxième étape est un des investissements majeurs prévu au budget 2010.

**L'éclairage public est, depuis quelques années, au cœur des préoccupations.** Une étude a été réalisée il y a deux ans sur la route du Stade. Les conclusions ont permis de diminuer la consommation électrique. Aujourd'hui, chaque modification ou travail d'entretien permet d'adapter les mats ou les ampoules aux meilleures normes. La sauvegarde de l'environnement et les

économies dirigent ces modifications.

La question de l'eau est vitale pour Savièse. Que ce soit l'approvisionnement, les réseaux d'eau potable ou d'irrigation ou encore le turbinage, la commission ne néglige aucune facette du domaine.

La recherche de nouvelles sources, de nouvelles possibilités de captation est entreprise dans la région du Sanetsch. Le budget 2010 prévoit la suite de ces investigations. La séparation des réseaux d'eau potable et d'eau d'irrigation se poursuit dans différentes zones à construire. Un nouveau règlement vient d'être homologué par le Conseil d'Etat. L'équipement en turbines des différentes chutes possibles se poursuit. La dernière installation a été mise en service après le réservoir de Monteiller. Elle fonctionne déjà à satisfaction. Les études se portent maintenant sur le réseau d'irrigation pour voir dans quelle mesure il peut produire de l'électricité.

## Savièse, cité de l'énergie

**Avec ou sans ce label, notre commune, que ce soit sous l'angle de la production ou des économies, dispose d'un potentiel considérable dans le domaine de l'énergie et en particulier des énergies renouvelables.**

Par d'importantes réalisations, ce potentiel est en partie déjà exploité actuellement, surtout la force hydraulique. Des études dont les résultats sont attendus très prochainement sont également en cours, que ce soit dans ce domaine ou dans celui des autres énergies renouvelables (éoliennes au Sanetsch, photovoltaïque, chauffage à distance au bois ou encore géothermie).

À l'heure où le prix de l'électricité prend l'ascenseur, le Conseil communal, avec le soutien de la Commission de l'énergie, entend se donner les moyens d'exploiter au mieux les ressources encore inexploitées de ce qui constitue l'une des richesses de notre canton et de notre commune en particulier. S'il a mis en œuvre ces études, c'est pour que ses décisions futures s'inscrivent dans une stratégie cohérente qui devra englober d'autres projets en cours ou à l'étude (on pense entre autres à la possibilité de profiter de la future salle de gym pour y implanter une installation de chauffage à distance).

En parallèle à une exploitation optimale du potentiel de production d'énergie, le Conseil réfléchit en outre aux moyens, par des aides ci-

blées (subventions ou allègements fiscaux), d'économiser l'énergie par diverses formes d'aide à la rénovation. La question est d'autant plus d'actualité que nombre de propriétaires saviésans se sont vu notifier des délais pour changer leur installation de chauffage.

Par là, le Conseil poursuit non seulement des objectifs énergétiques et environnementaux, mais également des buts urbanistiques (conserver, voire renforcer l'habitat dans les villages) et de politique économique (soutenir les entreprises saviésannes). Dans ce sens, il a porté deux montants au budget 2010,

le premier de CHF 30'000.- pour une participation à des études énergétiques qui seront réalisées en collaboration avec la HES-SO pour aider les propriétaires intéressés à améliorer le potentiel énergétique de leur bâtiment à investir de la manière la plus efficace possible;

le second de CHF 70'000.- pour l'aide à la rénovation, par des entreprises saviésannes, d'anciens bâtiments situés en zone village.

Des informations plus précises suivront, sur le site [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch) et dans la presse locale.

# Jeannette Antille expose à Savièse



**Jeannette Antille passe son enfance entre Muraz / Sierre et Niouc, petit hameau à l'entrée du Val d'Anniviers.**

A la vue de ses dessins le médecin de famille l'encourage à prendre des cours. Après l'Ecole des beaux arts, la jeune Sierroise se consacre entièrement à la peinture.

## Sa peinture

Le monde rural étant conditionné par le soleil, ce dernier occupe souvent une place très importante dans les tableaux de l'artiste. Les personnages qu'elle peint, sans plasticité, ont des visages dépourvus de traits. En fait, elle ne veut pas représenter un personnage en particulier, mais le paysan en général.

Jeannette Antille utilise une peinture à l'huile très diluée. Ce procédé implique une maîtrise technique exceptionnelle, car il ne permet pas de procéder à des retouches. Sa palette ne comporte qu'un nombre de couleurs restreint mais toujours chaudes.

## Ses expositions

Jeannette Antille expose à de multiples reprises dans sa région «Les attitudes, les tons, la lumière, les formes, tout est romantisme : dans certaines toiles il

s'exprime en silence, devient réflexion intérieure ouverture de la terre» écrit Henri Maître en octobre 1971.

Plus tard l'artiste est invitée au Lausanne-Palace, à Villeneuve, à la Galerie du château à Avenches, à l'hôtel Tiffany à Genève, à Paris enfin, au Salon des Nations, en 1985, moment exceptionnel de sa carrière.

En 1983, Jeannette Antille expose une première fois à la galerie communale de Savièse, avec quatre autres femmes. Elle y revient, avec une palette d'autres artistes, dans le cadre de trois éditions du Panoram'art valaisan, expositions-vente organisées par la Table ronde 21 de Sion, en faveur de l'Institut Notre-Dame de Lourdes, la Main tendue, l'Antenne François-Xavier Bagnoud et l'Antenne Sida à Sion. L'artiste-peintre évoquera à plusieurs reprises ces expériences saviésannes dont elle a gardé un excellent souvenir. Elle exprimera même le souhait d'exposer à Savièse dans l'année qui précède son décès, un vœu sur le point de se réaliser aujourd'hui.

En 1989, à l'occasion des ses 25 ans de peinture, elle publie «Sève Blanche», un livre de poèmes et de dessins. On

écrit d'elle à cette occasion: «Jeannette Antille a suivi les conseils d'Olsommer et assimilé les leçons de Fred Fay, mais elle a créé sa propre voie. Elle s'est fait le peintre des humbles, de la réalité quotidienne et des joies simples de l'existence. Tout au long de son œuvre, elle a peint avec l'élan spontané du cœur et la vérité de l'émotion.»

## Le langage du cœur

Poèmes et tableaux parlent le même langage, celui du cœur en toute sincérité. C'est l'image du Valais d'hier qui se perpétue dans l'œuvre de Jeannette Antille. L'artiste évoque ces communautés villageoises qui vivaient au rythme des travaux saisonniers et des fêtes religieuses qui éclairaient leur existence laborieuse.

Elle peint ces hommes et ces femmes qui piochent ou attachent la vigne, qui sèment le seigle et le blé dans leurs petits champs, qui coupent les foins sur les prés en pente. Elle célèbre les grands moments de l'existence: la joie de la maternité, les jeux de l'enfance, ces liens qui unissent le couple ensemble à l'ouvrage et l'affection qui lie ces vieillards, assis sur un banc en goûtant le repos dans la lumière du soleil couchant.

Qui a connu le bonheur d'ouvrir la porte de Jeannette Antille aura reçu l'accueil, le regard bleu intense et la chaleur qui émanaient en permanence de sa personne. Au mois de Janvier 2007 l'artiste a rangé ses pinceaux, son âme s'en est allée, mais son esprit demeure.

A travers ses œuvres, c'est une joie de retrouver Jeannette Antille pour une **exposition à Savièse, à la Maison de la Culture, du 4 décembre 2009 au 17 janvier 2010.**

Sa famille.